

Paroi de douche Alterna Verseau 2, accès de face, porte coulissante 3 vantaux 90 cm

Code produit: 7716464

Code EAN: 03306940946949

Descriptif

Paroi de douche VERSEAU accès de face porte coulissante 3 ventaux (2 éléments mobiles et 1 élément fixe).

- Accès de face réversible
- Profilé en aluminium finition blanche
- Poignées en ABS
- Verre de sécurité transparent épaisseur 4 mm
- Fermeture magnétique
- Coulissement sur chariot à double roulettes
- Système anti-déraillement des portes
- Système de déclipsage facile des portes
- Pré-montée
- Peut s'installer en niche ou en angle
- Profilé d'extension de 3 cm en option
- Paroi de retour fixe en option.

🗐 Caractéristiques

Largeur	900 mm	
Hauteur	1900 mm	
Poids net	19.000 kg	
Matière	Verre/aluminium	
Teinte	Blanc	
Type de produit	Parois accès de face coulissantes	
Gamme	VERSEAU	

Caractéristiques

Durée de la garantie	5 ans
Conditions de la garantie	Sur les produits et pièces, hors pièces d'usures
Disponible en produit sur mesure	Non
Couleur profilés	Blanc
Largeur d'accès en cm	42.4
Matière des parois	Verre
Type de vitrage de paroi sanitaire	Transparent
Epaisseur du verre en mm	4
Traité anticalcaire	Non
Type d'ouverture	Coulissante 3 vantaux
Paroi sans seuil	Non
Extensibilité (en cm)	86 - 90
Code douane SH8	76109090

Avantages

Système de déclipsage facile des portes. Pré-montée.

Réglementations

N° de la DoP chez le fabricant

AL 106 V1

Normes DoP

EN 14428 : 2004 + A1 : 2008

URL DOP

https://www.portailbatiment.fr/asset.php?f=85/57/AST3468557.pdf

Existe aussi en 3 modèle(s)

Référence	Largeur	Couleur profilés	Type de vitrage de paroi sanitaire
7716463	800 mm	Blanc	Transparent

Référence	Largeur	Couleur profilés	Type de vitrage de paroi sanitaire
7716461	1000 mm	Blanc	Transparent
7716462	1200 mm	Blanc	Transparent

La déclaration de performance (DOP)

est un document établi par le fabricant, qui y décrit les performances de son produit ainsi que son usage prévu. Pour tout complément : http://www.rpcnat.fr

Pour tous les produits concernés par le marquage CE, autres que les produits de construction soumis à DoP, le fabricant doit rédiger une déclaration UE de conformité (DoC).

Il y atteste que son produit est conforme aux exigences essentielles réglementaires, définies par l'Union Européenne en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.





